



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Yonne

La CPAM de l'Yonne vous informe

25/01/2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

## Pendant la pandémie, la CPAM de l'Yonne poursuit son activité

**Fortement impacté par l'épidémie de Covid-19**, le personnel de la CPAM reste pleinement impliqué pour assurer ses missions et traiter les demandes.

Dans un contexte de situation épidémique et de prolifération du variant Omicron, l'Assurance Maladie de l'Yonne reste mobilisée pour préserver la santé de tous les assurés.

**Nous avons pris toutes les dispositions nécessaires pour garantir au mieux la continuité de service**, en particulier sur le versement des prestations (indemnités journalières, rentes ou pensions d'invalidité,...).



Une demande de **rendez-vous** doit être effectuée au préalable, avant de se présenter dans nos points d'accueil ou en agence.

N'hésitez pas à faire une demande de **rendez-vous** téléphonique pour bénéficier de conseils personnalisés sans vous déplacer.

Afin de répondre en priorité aux situations les plus urgentes et pour vous faire gagner du temps, nous vous invitons à privilégier pour toute demande ou démarche, l'utilisation de **votre compte ameli**.



Dans l'Yonne, plus de 172 000 assurés icaunais ont ouvert leur compte.

 [MON COMPTE AMELI](#)

Un "tchat" et un forum à votre disposition.

Si vous avez des questions, vous pouvez interroger **Amelibot**, le chatbot de l'Assurance Maladie ou consulter le [forum ameli](#).

Connectez-vous à votre compte ameli